



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 août 2023 à 19h00 à l'hôtel de ville de Cloridorme

N° de résolution  
ou annotation

Sont présents : Messieurs : Jean-William Ayotte  
Dany Minville  
Jean Louis Clavet  
Normand Poirier

Mesdames : Nancy Cloutier  
Josée Boulay

Étaient également présentes mesdames Léona Francoeur adjointe et Marie Dufresne gestionnaire administrative, également présent monsieur Bernard Coulombe dg.

#### **Ouverture de la séance**

Son honneur le maire monsieur Marcel Mainville constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

#### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Résolution # 209-08-2023

#### Ordre du jour

TOUT LE MONDE ÉTANT PRÉSENT À CETTE SÉANCE, LE CONSEIL ACCEPTE D'AJOUTER LE POINT SUIVANT : ARPENTAGE ROUTE CÔTÉ ET DE LA POINTE.

SUR LA PROPOSITION DE MADAME JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec ajout tel que présenté.

- 1- Travaux subvention voirie
- 2- Entente Gde Vallée
- 3- Parc municipal (dépenses supplémentaires)
- 4- Arpentage route Côté et la Pointe
- 5- Période de questions
- 6- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1-Résolution # 210-08-2023

#### Travaux subvention voirie

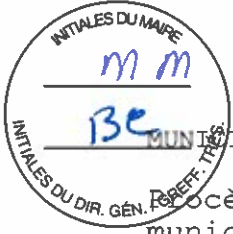
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a reçu confirmation du ministère des Transports du Québec d'une aide financière de 31 748\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter des améliorations nécessaires à la route du Brûlé;

SUR LA PROPOSTION DE MONSIEUR DANY MINVILLE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la pose de glissières de sécurité dans la route du Brûlé par la compagnie Rémi Charest pour un montant de 14 783.60\$ plus taxes, de plus du nivelage sera effectué, accotement dans les routes municipales, achat d'asphalte froide et la pose, achat de dos d'âne et un tiers pour des travaux hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 août 2023 à 19h00 à l'hôtel de ville de Cloridorme

N° de résolution  
ou annotation

Sont présents : Messieurs : Jean-William Ayotte  
Dany Minville  
Jean Louis Clavet  
Normand Poirier

Mesdames : Nancy Cloutier  
Josée Boulay

Étaient également présentes mesdames Léona Francoeur adjointe et Marie Dufresne gestionnaire administrative, également présent monsieur Bernard Coulombe dg.

#### **Ouverture de la séance**

Son honneur le maire monsieur Marcel Mainville constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

#### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Résolution # 209-08-2023

#### Ordre du jour

TOUT LE MONDE ÉTANT PRÉSENT À CETTE SÉANCE, LE CONSEIL ACCEPTE D'AJOUTER LE POINT SUIVANT : ARPENTAGE ROUTE CÔTÉ ET DE LA POINTE.

SUR LA PROPOSITION DE MADAME JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec ajout tel que présenté.

- 1- Travaux subvention voirie
- 2- Entente Gde Vallée
- 3- Parc municipal (dépenses supplémentaires)
- 4- Arpentage route Côté et la Pointe
- 5- Période de questions
- 6- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1-Résolution # 210-08-2023

#### Travaux subvention voirie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a reçu confirmation du ministère des Transports du Québec d'une aide financière de 31 748\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter des améliorations nécessaires à la route du Brûlé;

SUR LA PROPOSTION DE MONSIEUR DANY MINVILLE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la pose de glissières de sécurité dans la route du Brûlé par la compagnie Rémi Charest pour un montant de 14 783.60\$ plus taxes, de plus du nivelage sera effectué, accotement dans les routes municipales, achat d'asphalte froide et la pose, achat de dos d'âne et un tiers pour des travaux hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Resolution # 211-08-2023

Avis juridique

CONSIDÉRANT QUE plusieurs problèmes sont survenus concernant la collecte des matières résiduelles et la récupération;

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'entente a été ouverte et que Cloridorme se retrouve avec une augmentation mensuelle de 1186.26 passant de 2652.70 à 3838.96\$ et que le conseil n'est pas satisfait des explications reçues de Grande Vallée, municipalité mandataire.

CONSIDÉRANT QUE le conseil, après analyse de l'entente, constate que des articles n'ont pas été respectés, notamment l'article 8, concernant l'obligation de conserver en bon état de marche nos anciens camions advenant une utilisation future.

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN WILLIAM AYOTTE ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal juge qu'il est nécessaire de vérifier l'entente avant de prendre une quelconque décision dans ce dossier, et demande donc un avis juridique à ses procureurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- juste un suivi du dossier concernant les derniers travaux : achat de bois pour clôture, abri pour tables, caméra pour sécurité

4- Résolution # 212-08-2023

Arpentage routes Côté et de la Pointe

SUR LA PROPOSITION DE MADAME NANCY CLOUTIER IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal requiert les services de Gérard Joncas, arpenteur afin d'arpenter les routes municipales Côté et de la Pointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**6- Clôture de la séance**

Clôture de la séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19h25

« Je, Marcel Mainville maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

*Marcel Mainville*  
Maire

*Beunat Joubert*  
Greffier-trésorier

